

SEANCE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

Convocation : 18/10/2021

Compte-rendu : 25/10/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le jeudi vingt-et-un octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Francis GOUESBIER, Maire.

Présents : MM. GOUESBIER F., COCQUET, DEFOSSE, FAUCHATRE, RIQUET, SUEUR, MAYOLLE

Absents : MM. HENG, GOUESBIER C., FERON

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique COCQUET

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Le compte-rendu de la séance du 9 septembre 2021 : Acceptation à l'unanimité.

1/ FDE80 raccordement nouveau gîte :

Pour le raccordement au réseau ENEDIS du nouveau gîte à l'adresse initiale, rue du Champ Neuf, le coût estimé est de 10 975.08 soit 5 259.72 € à la charge de la commune.

Une solution alternative se présente, après accord de Monsieur CUBIZOLLES, l'adresse du gîte sera 16bis route de Forest-Montiers et non rue du Champ Neuf, le raccordement par cette rue ne coûte rien à la commune.

L'assemblée est d'accord à l'unanimité

2/ Délégués à la FDE80 et CCAS :

Monsieur Sébastien LOBJOIS était délégué à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et Conseiller Administratif au CCAS, suite à sa démission du Conseil Municipal, un remplaçant doit être nommé.

Délégué à la FDE 80 : Monsieur Thierry MAYOLLE est nommé délégué

C.C.A.S. : Monsieur SUEUR est nommé Conseiller Administratif

Les nominations sont acceptées à l'unanimité par le Conseil Municipal

3/ Rénovation de l'entrée du Parc :

Monsieur MAYOLLE relate la réunion qui a eue lieu avec les services du Conservatoire, deux Syndicat Mixte et de la Réserve naturelle, ainsi que le BET chargé des études à la Salle des Fêtes de Saint-Quentin-en-Tourmont dernièrement.

Nous avons été sollicités pour donner notre avis sur les 4 options. Nous recommandons l'option n°4 qui ne modifie pas substantiellement l'entrée actuelle à ceci près que l'entrée actuelle sera à sens unique (pas de sortie). Sortie obligatoire vers le chemin des Garennes ouest assortie d'une autre entrée, permettant nettement une meilleure visibilité en sortie, notamment pour les bus et poids lourds.

La borne électrique serait à déplacer.

Il n'y aurait pas de multiples cisaillements de la piste cyclable qui serait traversée en un seul point, côté parc.

Le traitement paysager de l'ensemble sera modifié marginalement

Pas de modification du plan de circulation obligeant les bus et poids lourds à sortir vers le chemin des Garennes ouest vers la Garinière.

Les études se poursuivent sur la nature du revêtement futur de l'accès.

Délais d'autorisation : 6 mois

Délais de réalisation : hiver 2022/2023 pendant la période de faible activité ou de fermeture

Prochaine réunion de présentation par le Syndicat Mixte le 22 octobre. La commune sera représentée par Messieurs Francis GOUESBIER et Dominique COCQUET.

Accord du conseil municipal à l'unanimité des présents pour poursuivre dans la direction de l'option n°4.

Lors de la réunion du 13 octobre 2021, Messieurs Dominique COCQUET et Thierry MAYOLLE, ont émis le souhait d'une meilleure intégration du Parc Ornithologique vis-à-vis des habitants de la commune. Demande très appréciée du Conseillers Municipaux présents.

4/ Aménagement du Carrefour de la Haie Penée :

Maitrise d'ouvrage du carrefour : Conseil Départemental (voirie départementale) - Les études techniques sont bien engagées en vue de la programmation des travaux en 2022

La Communauté de Communes nous sollicite, par ailleurs, pour une réponse avant le 31 octobre 2021 en vue définir les éléments de réalisation du raccordement en route communautaire depuis La Chapelle jusqu'au carrefour de la Haie Penée : dimensionnement des différents tronçons, nature du revêtement en vue de son utilisation en piste cyclable, bordures de trottoir ou pas, etc...

Monsieur BRAILLY, Maître d'œuvre par convention avec la Communauté de Communes PONTHEU MARQUENTERRE, a commencé à travailler sur ce projet et propose de nous rencontrer pour définir ces paramètres avec précision.

L'accord de principe du conseil est sollicité pour engager cette opération dont l'objectif de réalisation est 2022.

Il est proposé de rajouter à cette étude celle de la rue de Monchaux en vue d'une réalisation en 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'engager cette opération pour une réalisation en 2022 ainsi que la rue de Monchaux

5/ Dématérialisation de demandes d'autorisation d'urbanisme :

Une réunion s'est tenue à l'initiative de la Communauté de Communes à Nouvion à laquelle ont assisté Madame Valérie DUHAMEL et Monsieur Dominique COCQUET.

La Communauté de Communes propose d'acquérir un logiciel commun de traitement des demandes, mais sous réserve de se faire déléguer l'instruction desdites demandes.

Cette option nous paraît prématurée du point de vue de la capacité d'instruction par la Communauté de Communes pour des communes complexes comme la nôtre (PLU, Loi Littoral, Site classe, PPRI).

Dans l'idéal, nous pourrions être enclins à aller vers le logiciel commun tout en gardant nous-mêmes l'instruction des demandes d'autorisation en attendant les nouveaux documents d'urbanisme (SCOT, PLUI) et que la Communauté de Communes ait fait la preuve de sa capacité de traitement.

Une démarche sera faite en ce sens auprès de la Communauté de Communes. Si ce n'est pas possible, la préconisation en est d'en rester à l'autonomie. D'autant que les coûts des deux options ne sont pas très éloignés les uns des autres.

Dernier point : nous pourrions être subventionnés à 40% si nous prenons la décision avant le 31 octobre 2021.

Proposition soumise au Conseil : faire la démarche auprès de la Communauté de Communes pour le logiciel commun et, en cas de refus, en rester à l'autonomie actuelle avec acquisition d'un logiciel communal. Décision de principe prise dès cette réunion de conseil pour bénéficier de la subvention de 40%.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- *Conserver l'autonomie de l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme*
- *D'acheter un logiciel pour l'instruction dématérialisée*
- *De demander la subvention de à l'Etat pour l'achat du logiciel*
- *De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.*

6/ Décorations de Noël :

L'installation des illuminations est prévue vers le 20 novembre 2021

Travaux confiés l'an dernier aux Ets BEURAIN pose et dépose, avec quelques réparations sur les guirlandes (hors achat de guirlandes neuves).

Anthony LOBJOIS serait également en capacité de réaliser ces travaux cette année, mais à un prix supérieur.

La proposition est donc de reprendre les Ets Beurain cette année.

L'assemblée est d'accord avec la dernière proposition à l'unanimité.

7/ Questions diverses :

Monsieur GOUESBIER :

- Des ganivelles sont installées devant la Garinière :
 - Monsieur Thierry MAYOLLE s'est rendu sur place pour se renseigner sur cette installation : elles ont été positionnées semble-t-il en limite du domaine public Elles ne sont toutefois que temporaires durant les jours de chasse.
- Un nettoyeur haute pression et un aspirateur ont été achetés
- Très satisfait du travail de l'employé communal
- La commune a été mise à l'honneur lors du congrès Station Verte. Un animateur doit venir sur Merlimont en novembre ou décembre, une visite à Saint-Quentin-en-Tourmont sera proposée en même temps

Monsieur SUEUR :

- Il y a encore eu des feux
- Qu'en est-il du recensement des chemins communaux ?
 - o Monsieur le Maire répond que c'est en cours mais sollicite les bonnes volontés
 - Monsieur SUEUR est d'accord pour apporter son aide.

Monsieur FAUCHATRE :

- Le balai acheté par la commune et mis à disposition pour les agriculteurs communaux, est très ancien et a besoin de réparation ou être remplacé.
 - o Monsieur le Maire propose de se renseigner pour prévoir son changement

Monsieur MAYOLLE :

- Le Monument aux Morts et le mur du cimetière ont été repeint.
 - o La gamme de couleur choisie est appréciée
- Les plantations d'automne sont terminées
- Les nocs sont nettoyés en prévision des pluies hivernales
- L'installation des illuminations de Noël et de la Crèche sont prévues après le 20 novembre
- Les travaux au cimetière, clôture, plantation de haie sont programmés après le 20 novembre et avant Noël
- Pour l'employé communal, l'objectif était une nomination ASVP ou Garde Champêtre ou Police Municipal. Il ne peut être Garde Champêtre et agent communal ou il faut 2 contrats différents. Police Municipal est sur concours. Le moins contraignant est donc ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) pour le quel une assermentation est nécessaire.
 - o L'assemblée est d'accord pour ce principe
- Pour l'installation des panneaux routiers, la réglementation est trop complexe. Donc un rendez-vous sera pris avec le commercial pour faire le point sur la commune des besoins en suivant la réglementation.

Monsieur DEFOSSE :

- Qu'en est-il de la mise en place de la Fibre optique ?
 - o Monsieur le Maire répond, qu'il prendra rendez-vous avec les entreprises concernées pour faire le point.

Séance levée à 20 heures 45



